

Commune de SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme



3a - Zonage centre **bourg** - 1/2000° Approbation

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 25 octobre 2010

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération en date du 3 février 2014

Modification simplifiée N°1 du PLU approuvée par délibération en date du 09 avril 2015

**Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la modification simplifiée
N°2 en date du 16 DEC. 2019**

Le Maire,

Sophie CHAMOULAUD
Maire

